

ATTIJARI FCP SERENITE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2012

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « *ATTIJARI FCP SERENITE* », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

2. Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

5. A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

6. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

7. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

8. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2012, les liquidités et quasi liquidité du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** », dépassent le seuil maximum de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le **28/03/2013**

Le commissaire aux comptes :

P/ GSAudit & Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2012

<u>ACTIF</u>	NOTE	Au 31/12/2012
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	4-1	65 715
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 570
b-Obligations et valeurs assimilées		52 145
c-Autres valeurs		-
AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES	4-2	41 428
a-Placements monétaires		-
b-Disponibilités		41 428
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		-
AC4-AUTRES ACTIFS		-
TOTAL ACTIF		107 142
<u>PASSIF</u>		
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	4-5	344
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	4-6	24
TOTAL PASSIF		368
<u>ACTIF NET</u>		
CP1-CAPITAL	4-3	104 779
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	4-4	1 995
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 995
ACTIF NET		106 775
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		107 142

ETAT DE RESULTAT

AU 31/12/2012

Rubriques	Note	<i>Du 19/08/2011</i>
		<i>Au 31/12/2012</i>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	4-7	3 836
a-Dividendes		1 809
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 027
c-Revenus des autres valeurs		0
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-8	108
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 944
CH 1-Charges de gestion des placements	4-9	1 568
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 376
PR 3-Autres produits		0
CH 2-Autres charges	4-10	381
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 995
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 995
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
_ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		559
_ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4 268
_ Frais de négociation		-48
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 775

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
AU 31/12/2012

Rubriques	<u>Du 19/08/2012</u>
	<u>Au 31/12/2012</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>	
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	
a-Résultat d'exploitation	1 995
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	559
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 268
d-Frais de négociation de titres	-48
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	
a-Souscriptions	0
_ Capital	0
_ Régularisation des sommes non distribuables	0
_ Régularisation des sommes distribuables	0
_ Droits d'entrée	0
b-Rachats	0
_ Capital	0
_ Régularisation des sommes non distribuables	0
_ Régularisation des sommes distribuables	0
_ Droit de sortie	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 775
<u>AN 4-ACTIF NET</u>	
a-En début d'exercice	100 000
b-En fin d'exercice	106 775
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>	
a-En début d'exercice	10 000
b-En fin d'exercice	10 000
VALEUR LIQUIDATIVE	10,677
DIVIDENDE DISTRIBUE	0
AN6-TAUX DE RENDEMENT	6,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012

1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP SERENITE

ATTIJARI FCP SERENITE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 44/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP SERENITE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1^{er} novembre 2011.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. . Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

3. Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

3.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 65 715 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
Coût d'acquisition	63 869
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	9 201
- Titres OPCVM	3 668
- Obligations et valeurs assimilées	51 000
Plus ou moins values potentielles	559
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	681
- Titres OPCVM	21
- Obligations et valeurs assimilées	-142
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	1 287
Totaux	65 715

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

4-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 41 428 DT t se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
- Avoir en banque	1 506
- Sommes à l'encaissement	39 962
- Sommes à régler	-45
- Intérêts courus sur compte courant	5
Totaux	41 428

PORTEFEUILLE AU 31/12/2012

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% Actif	% K émis
-----------------------------	-------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------	-----------------

Actions		9 200,550	9 881,050	9,22%	
----------------	--	------------------	------------------	--------------	--

AIR LIQUIDE	5	1 678,170	1 800,000	1.68%	0,00%
DA Air liquide	5	111,880	106,850	0.10%	0,00%
ARTES	100	990,000	847,400	0.79%	0,01%
ESSOUKNA	300	1 937,500	3 151,500	2.94%	0,01%
POULINA	300	2 343,000	1 982,100	1.85%	0,00%
SITS	200	700,000	619,200	0.58%	0,00%
SPDIT	200	1 440,000	1 374,000	1.28%	0,00%

BTA		51 000,000	52 144,859	48,67%	
------------	--	-------------------	-------------------	---------------	--

BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	52 144,859	48,67%	
---------------------	----	------------	------------	---------------	--

OPCVM		3 668,017	3 688,776	3,44%	
--------------	--	------------------	------------------	--------------	--

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	36	3 668,017	3 688,776	3,44%	0,003%
----------------------------	----	-----------	-----------	-------	--------

TOTAL			65 714,685	61,33%	
--------------	--	--	-------------------	---------------	--

ACTIFS NET ET PASSIFS

4-3 - Capital social :

<u>- Capital au 19/08/2011</u>	
- Montant	100 000
- Nombre de parts	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
- Nombre de porteur de parts	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus et moins values potentielles	559
- Plus values réalisées sur cession de parts	4 268
- Frais de négociation	-48
<u>- Capital au 31/12/2012</u>	
- Montant	104 779
- Nombre de parts	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	1 995
Totaux	1 995

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 995	-	-	1 995
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-	-
Totaux	1 995	-	-	1 995

4-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 344 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
Gestionnaire	317
Dépositaire	13
Distributeur	14
Totaux	344

4-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2012, le solde de ce poste s'élève à 24 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
- CMF à payer	9
- Etat Impôt à Payer	15
Totaux	24

ETAT DE RESULTAT

4-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 836 DT pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012:

Libellé	31/12/2012
Revenus des actions et valeurs assimilées	316
Revenus des OPCVM	1 493
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 027
Totaux	3 836

4-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012, à 108 DT et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/12/2012
Intérêts/ compte courant	108
Totaux	108

4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1 568 DT et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	1 446
Rémunération du dépositaire	61
Rémunération du distributeur	61
Totaux	1 568

4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 381 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012
Redevance CMF	123
Impôts et Taxes	152
Autres Frais et Frais Bancaire	106
Totaux	381

5. Autres informations

5-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. **A partir du 1^{er} Janvier 2013, cette rémunération passera à 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.**

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2012 s'élève à 1 446 DT TTC.

5-2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 61 DT TTC.

5-3 Rémunération du distributeur

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 61 DT TTC.